



WWW.WIZZMUSIC.BE - +32 (0) 491 88 13 11

CONDITIONS GÉNÉRALES DISC-JOCKEY / SONORISATION / LUMIÈRES

valables jusqu'au 29/2/2017

I.	Offre, Réservation, Engagement.....	1
ii.	Facturation & Paiement De La Prestation	1
iii.	Contrat Et Nature De La Prestation.....	1
iv.	Palette Musicale Et Style D'animation	2
v.	Services Et Matériel Fourni.....	2
vi.	Catering - Défraiements	2
vii.	Installation Technique / Plan De Salle.....	2
viii.	Choix Musicaux Du Client, Délais.....	3
ix.	Espace De Travail Du Dj.....	3
x.	Fêtes Avec Enfants De Moins De 13 Ans	3
xi.	Installation/Désinstallation	3
xii.	Droits D'auteur (Ne Concerne Pas Les Fêtes De Mariage)	3
xiii.	Nuisances Sonores	3
xiv.	Dégradations	3
xv.	Installation Technique La Veille	3
xvi.	Impossibilité De Fournir Une Prestation	4
xvii.	Annulation.....	4

I. OFFRE, RÉSERVATION, ENGAGEMENT

La réservation de la date et la validation de l'offre sont subordonnées au versement de l'acompte dont le montant est indiqué dans l'offre. Ce montant doit avoir été reçu par Wizz Music endéans la validité de l'offre. Dans le cas contraire, l'offre sera réputée non existante et Wizz Music libre de tout engagement.

Pour les fêtes de mariage uniquement, afin de laisser le temps à une rencontre en personne avec le DJ, nous réservons sans acompte la date souhaitée pendant 15 jours à compter du jour de la première prise de contact. Une fois ce délai écoulé, si une rencontre n'a pu avoir lieu ou si l'offre formelle n'a pu être constituée, la réservation peut être maintenue par tranches de 10 jours supplémentaires par le versement d'une avance de 15 € par tranche (avance(s) déduite(s) de la facture en cas d'engagement).

II. FACTURATION & PAYEMENT DE LA PRESTATION

Le solde sera versé au plus tard le jour de l'événement (le cas échéant en liquide) et avant le début de la prestation, au prestataire Wizz Music présent sur les lieux. Un reçu en bonne et due forme sera signé par le prestataire Wizz Music et remis au client.

En ce qui concerne les décomptes horaires non anticipables (prestations « à la carte »), leur règlement se fera en liquide à l'issue de la prestation, en échange d'un reçu signé par le prestataire Wizz Music.

Si vous voulez une facture, merci d'en formuler la demande au moins deux semaines avant la prestation. ¹

III. CONTRAT et NATURE DE LA PRESTATION

L'offre validée par le versement de l'acompte, assortie des Conditions Générales et des Conditions Techniques, fait office de contrat.

Pour ce qui est de la partie "Disc-Jockey" des services convenus, la prestation consiste à :

- Assurer la régie son et lumières (le cas échéant)
- Assister techniquement les intervenants (pour des projections vidéo par exemple)
- Mettre de l'ambiance et/ou faire danser les invités, en diffusant et en mixant de la musique (dansante ou non selon le cas, l'heure, les désirs du client...) musique issue de la propre bibliothèque musicale du DJ / de l'animateur
- Faire - sur demande du client - des annonces au micro (éventuellement, lire des textes)

A moins d'accord écrit préalable, la prestation du DJ Wizz Music ne comprend pas :

- L'utilisation par des musiciens de la sonorisation Wizz music.
- L'animation par le DJ, de jeux qui auraient été organisés par des tiers.
- Des réglages spécifiques des lumières de piste sur demande du photographe. ²
- La diffusion de musique présentée sur place sur tout autre support qu'un CD. Clef USB, téléchargement Youtube ,

Smartphone, Ipod, PC portable... seront catégoriquement refusés à moins qu'ils n'aient fait l'objet d'un accord au moins 48h avant la prestation.³

- Sauf accord préalable, l'acceptation par le DJ de demandes de musiques formulées par les convives (le DJ prendra évidemment toujours vos demandes personnelles en considération).⁴

IV. PALETTE MUSICALE et STYLE D'ANIMATION

L'existence même de Wizz Music repose sur une différence fondamentale dans l'approche de l'animation musicale, dont le fondement est la fédération des convives dans la bonne humeur. Voici, en résumé, les limitations que cela implique :

Musique

- Globalement, les musiques de type *EDM/dance* et *electro* sont triées sur le volet⁵ et programmées uniquement dans une certaine limite (max. entre 30 et 60mn sur une soirée suivant la répartition des générations)
- Pas de musique de type *Rave* ("techno"): *gabber, hardstyle, drum & bass* etc.⁵
- Très peu -ou pas du tout- de rap⁶
- Très peu -ou pas du tout- de "variétoche" (de Herbert Léonard à Maître Gims ou Justin Bieber, en passant par Lara Fabian ou Enrique Iglesias...)
- Pas de musiques "de fête de camping": *Queue-leu-leu, Sardines, Danse des canards* etc.⁷
 - *Pour ceux que ces toutes ces limitations inquiètent: sachez que cela laisse encore plus de 95% de la production musicale..! Pop, soul, funk, disco, new-wave, rock, zouk, salsa, reggae, jazz, musiques du monde, electro et EDM (voir ci-dessous), rai, postpunk, dreampop, shoegaze...*
- Le Dj Wizz Music pourra refuser dans votre liste must-play, certains titres ou artistes allant à l'encontre de la philosophie Wizz. Auquel cas, une réduction de 8€ par titre refusé sera appliquée, pour autant que les titres ou artistes en question n'aient pas déjà été clairement mentionnés au préalable comme exclus par Wizz Music dans sa communication (site web, emails ou présentes *Conditions Générales*).

Animation pendant la soirée dansante

- Pendant la partie "soirée dansante", le Dj Wizz Music ne fait pas d'animation au micro pour motiver les convives. Il se contente de faire sobrement les annonces que vous lui demandez de faire, ou d'annoncer ponctuellement une dédicace, un changement de style, l'ouverture du *photobooth*, une voiture à déplacer etc.

En engageant DJ Wizz, le client reconnaît avoir pris connaissance de ces éléments et y adhérer.

V. SERVICES ET MATÉRIEL FOURNI

La prestation convenue ainsi que le matériel fourni pour cette dernière, sont définis dans l'offre (qui tient lieu de devis) et reprises le cas échéant dans le *bon de commande* (voir « facturation »).

Si le client désire, ultérieurement à l'accord, un changement dans les services ou dans la fourniture de matériel, *Wizz Music* s'efforcera de répondre à ce désir dans la mesure du possible. Toutefois, toute demande dans ce sens concernant la fourniture de matériel, devra être faite au minimum 5 jours avant la prestation. Pour ce qui est de la prestation elle-même, toute demande sera prise en considération à tout moment, dans la mesure du possible et en tenant compte des limitations exposées dans la section « *Nature de la prestation* ».

Ne sont **pas** compris dans le montant de nos offres :

- les boissons du DJ pendant la durée de la prestation (voir le point "catering" ci-après)
- lors de fêtes publiques (les fêtes privées ne sont pas concernées) : les *Droits de diffusion* et la *Rémunération Équitable*, dûs par l'organisateur pour la diffusion publique d'œuvres musicales ou audiovisuelles (se renseigner auprès de la SABAM ou de la SIMIM). Voir aussi le point plus bas « droits d'auteur ».
- l'utilisation pour une projection, du PC du DJ
- les éventuels frais consécutifs à des interventions techniques sur un équipement qui n'est pas fourni par *Wizz Music* (par exemple, équipement intégré à la salle), interventions qui seraient rendues nécessaires à la bonne marche de la prestation : réparation ou remplacement de prises de courant, de câbles défectueux, d'ampoules et de spots, etc...

VI. CATERING - DÉFRAIEMENTS

Pendant toute la durée de l'événement, le client s'assurera que le(s) prestataire(s) *Wizz Music* dispose(nt) d'eau plate ou pétillante. L'accès à l'Open bar (s'il y en a un) serait apprécié mais n'est pas exigé. ☺

VII. INSTALLATION TECHNIQUE / PLAN DE SALLE

Le client fournira à *Wizz Music* :

- au plus tard 15 jours avant la prestation, les dimensions exactes de la salle (sauf visite déjà réalisée avec un prestataire *Wizz Music*) reprenant longueur, largeur et hauteur(s).
- au plus tard 2 jours avant la prestation, un plan de salle (même grossier) montrant la mise en place envisagée (tables, échoppes, piste...).

VIII. CHOIX MUSICAUX DU CLIENT, DÉLAIS

Toutes les chansons choisies par le client pour le déroulement de son événement, seront communiquées au DJ au minimum :

- 8 jours avant l'événement pour les fêtes diverses, fêtes d'entreprise, fêtes d'anniversaire...
- 15 jours avant l'événement pour les mariages.

Passé ces délais, Wizz music se réserve le droit de réclamer un supplément pour l'ajout ou le changement de titres.

IX. ESPACE DE TRAVAIL DU DJ

L'espace de travail du DJ (derrière la « table DJ » ou dans la cabine le cas échéant) doit pendant la durée de la prestation, être considéré comme un espace privé. Personne en dehors du client lui-même (ou de son représentant éventuel) ne peut y pénétrer pendant toute la durée de la prestation, sauf aval explicite du DJ, ou en cas de force majeure. Le non respect de cette disposition peut entraîner l'interruption par le DJ de la diffusion de musique ainsi que l'extinction de son jeu de lumières, jusqu'à ce que la personne fautive ait quitté l'espace de travail du DJ.

X. FÊTES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 13 ANS

Afin d'éviter d'une part les accidents (risques électriques), et assurer d'autre part le bon déroulement de l'événement, nous demandons à veiller à ce que les parents (ou personnes responsables) expliquent bien à leurs enfants de moins de treize ans, les consignes suivantes:

- Faire bien attention de rester à distance de tout matériel de sonorisation ou d'éclairage, en ce compris les câbles
- Ne jamais toucher les spots installés au sol ou au bas des murs (le cas échéant)
- Ne jamais aller dans l'espace de travail du DJ (derrière sa table de travail ou sous celle-ci)

Les enfants qui ne sont pas encore en âge de comprendre ces consignes, doivent rester à tout moment sous la surveillance de leurs parents (ou autre personne responsable).

XI. INSTALLATION/DÉSINSTALLATION

Avant la prestation et immédiatement après celle-ci, le client veillera à ce que soit assuré l'accès aisé aux locaux ainsi qu'à la scène, pour le transport et l'enlèvement du matériel son et/ou lumières. (à ce sujet voir également les *CONDITIONS TECHNIQUES*)

Pendant le chargement/déchargement, si la voiture du prestataire ne peut pas être provisoirement garée à moins de 50 mètres du lieu de l'installation, il sera demandé un supplément de 5 euros par tranche de 20 mètres supplémentaires à parcourir par le prestataire.

Si l'installation doit se faire à l'étage, un supplément par étage peut être demandé suivant le cas.

XII. DROITS D'AUTEUR (ne concerne pas les fêtes de mariage)

Le client déclare connaître les réglementations du pays où se tient la prestation, concernant les droits d'auteur dans le cadre de la diffusion publique d'œuvres musicales. Le client prend en charge en tant qu'organisateur de l'événement, le cas échéant (fêtes publiques), la responsabilité de la diffusion publique d'œuvres protégées, en ce compris le règlement des droits d'auteur et voisins perçus par les sociétés de gestion de droits d'auteur (*Simim, Sabam, Sacem...*).

Vis-à-vis de ces sociétés et de leurs autorités de contrôle, *Wizz Music* n'engage sa propre responsabilité que pour les *droits de reproduction mécanique* (utilisation publique de copies de supports originaux), à l'exclusion de toute autre responsabilité.

A ce titre, *Wizz Music* certifie n'employer que des supports originaux (CDs ou fichiers informatiques), acquis en toute légalité, et n'utiliser aucune copie ni fichier audio obtenus de façon illicite, ni diffuser de la musique / des vidéos depuis Youtube ou autre service en ligne.

Wizz Music tient à la disposition du client ou des autorités de contrôle qui désirent les consulter sur les lieux de la prestation, les factures d'achat des œuvres musicales diffusées.

XIII. NUISANCES SONORES

Le client ou son représentant est juge et responsable de la pertinence du volume sonore durant la prestation, et avise le régisseur ou le DJ de tout ce qu'il estime excessif. En cas d'une moindre qualité de prestation ou d'un arrêt de celle-ci, qui seraient consécutives à d'éventuelles injonctions des pouvoirs publics, *Wizz Music* ne pourra être tenu pour responsable que s'il peut être établi que son prestataire a refusé de se plier à une demande du client de réduire le niveau sonore.

XIV. DÉGRADATIONS

Le client est responsable de toute dégradation volontaire, accidentelle, par négligence ou par maladresse provoquée par ses invités. Il sera tenu d'indemniser *Wizz Music* à hauteur des dégâts occasionnés.

XV. INSTALLATION TECHNIQUE LA VEILLE

En cas d'installation technique sur place la veille de l'événement, toute disparition ou dégradation constatée entre cette installation

et l'événement lui-même sera indemnisé par client. C'est ce dernier et non Wizz Music, qui a la responsabilité de s'assurer que les lieux sont sécurisés, surveillés ou disposent d'une alarme / d'un antivol. Wizz Music remettra au client la liste exacte du matériel laissé sur place, le client ayant ainsi le loisir d'en faire le contrôle s'il le désire.

XVI. IMPOSSIBILITÉ DE FOURNIR UNE PRESTATION

Une fois le(s) prestataires de *Wizz Music* rendus sur les lieux le jour de la prestation, en cas d'impossibilité partielle ou totale de fournir l'une des prestations convenues, impossibilité consécutive à des contraintes non imputables à *Wizz Music*, comme par exemple des défauts techniques dans l'infrastructure de la salle (électricité défectueuse ou non conforme, pannes diverses, infiltrations, inondations...), l'acompte versé par le client restera acquis à *Wizz Music* à titre de dédommagement.

Au cas où ce qui rend la prestation impossible n'est constaté qu'après le montage technique, *Wizz Music* se réserve le droit de demander une indemnité forfaitaire supplémentaire de € 55.

XVII. ANNULATION

En cas d'annulation par le client, l'acompte versé par ce dernier restera acquis à *Wizz Music*. Aucune indemnisation supplémentaire ne sera réclamée.

Une annulation exceptionnelle par *Wizz Music* entraînerait :

- en cas de force majeure (maladie, accident), le remboursement de l'acompte au client, plus le versement d'un dédommagement forfaitaire de 35 euros;
- dans tout autre cas, le remboursement de l'acompte au client, plus le versement d'un dédommagement forfaitaire dépendant du nombre de jours restant avant l'événement, de la façon suivante :
 - plus de 60 jours avant l'événement : 35 €
 - 31 à 60 jours avant l'événement : 55 €
 - 15 à 30 jours avant l'événement : 85 €
 - 7 à 14 jours avant l'événement: 125 €
 - 3 à 7 jours avant l'événement: 175 €
 - moins de 3 jours (72h) avant l'événement: 275 €

Le client accepte que le versement de ces sommes annule tout recours ultérieur envers *Wizz Music*.

¹ Si vous demandez une facture : à l'issue de la prestation, un *bon de commande* reprenant l'ensemble de la prestation (prestation convenue + heures supplémentaires éventuelles) sera établi et signé par les deux parties, pour notre service de facturation Smart.be (à noter: le bon de commande Smart.be est assorti de ses propres *Conditions Générales*).

La facture sera envoyée sous 8 jours ouvrables et sera payable sous 10 jours de sa réception.

Si c'est la première fois que vous demandez une facture pour une prestation *Wizz Music*, une « fiche client » (requis par le service de facturation Smart.be) sera également établie.

² Le Dj n'est pas engagé pour assister le photographe, mais pour créer de l'ambiance et faire danser, l'utilisation de la lumière en étant un aspect essentiel qui ne doit à aucun moment être assujéti au travail d'un autre prestataire. Un bon photographe sait d'ailleurs faire face à tous les types situations lumineuses qui se présentent au cours d'une soirée dansante. Si le photographe doit faire appel au Dj en tant qu'éclairagiste, c'est qu'il n'a pas le matériel nécessaire ou le savoir-faire voulu pour couvrir votre soirée de façon professionnelle.

³ L'utilisation de tels supports comporte des risques ou incertitudes concernant :

- la qualité (qualité sonore possiblement mauvaise)
- la bonne marche technique de la prestation (CD dégradé, virus informatiques, instabilité du PC...)
- la légalité (la diffusion publique de musique est sévèrement réglementée et, notamment, la diffusion publique d'une copie de CD ou d'une vidéo musicale YouTube, est un délit).

⁴ Le set musical aura été préparé soigneusement par le prestataire, en fonction des préférences du client. Seul ce dernier (ou son représentant) pourra, au cours de la soirée, demander au DJ de jouer certaines musiques en particulier.

La mission du DJ est de mettre de l'ambiance pour la plus grande partie des participants, et non de satisfaire des désirs musicaux individuels: ces derniers vont souvent à l'encontre de la satisfaction du plus grand nombre et peuvent même compromettre la réussite de la soirée si le DJ y donne suite.

Par ailleurs les manières parfois crues voire brutales auxquelles le DJ doit faire face à partir d'une certaine heure, nuisent à la concentration et à la sérénité du DJ, ainsi qu' à la qualité de sa prestation: en plus de son travail qui demande une concentration de tous les instants, gérer des personnalités difficiles ou des personnes ayant abusé d'alcool (ou d'autres substances) représente une charge qu'il ne peut assurer.

⁵ Programmation musicale basée principalement sur des genres que nous qualifions "d'authentiques" : soul, rock, pop, blues, latino, jazz, disco de qualité, swing, electro-funk, chanson française, new-wave, R&B, house et electro de qualité, hip-hop de qualité, musiques du monde, reggae, afro, funk et, etc. **par opposition** aux programmations

des clubs et boîtes de nuit composées majoritairement de musiques de type EDM ou [Dance](#) (ce que beaucoup surnomment "*techno*"). En effet Wizz Music considère à 90% ces dernières comme des productions jetables, superficielles et sans âme, qui divisent radicalement les gens entre ceux qui les aiment et ceux qui les fuient comme la peste. Or Wizz Music désire *fédérer* autant que possible vos convives, pas les diviser.

Toutefois, les musiques de type EDM/Dance ne sont pas exclues lorsqu'elles sont de qualité (voir ci-après). Mais elles ne représenteront toujours qu'une petite portion de la programmation musicale Wizz (de 30 à 60 minutes au maximum au cours d'une soirée selon les cas). Certains types de *dance* sont néanmoins totalement exclus: notamment les tubes bébêtes comme *Pin-Occhio*, *Flute*, *Barbie Girl*, *Toca Toca* etc. (sauf lors d'une éventuelle séquence dédiée aux enfants), ainsi que toutes les formes de techno "dure" ([hardcore / hardstyle](#) etc.).

Exemples d'EDM/Dance que Wizz Music considère de qualité: Ellie Goulding, Röyksopp, The Avener, Synapson, Austra, Omi, Daft Punk, Justice, Clean bandit, Deorro, Stromae, Icona pop, Claptone... certains titres de Lady Gaga, Avicii, Calvin Harris, Sia, voire de David Guetta...

⁶ Le rap est limité à un très petit nombre de chansons triées sur le volet. Le [Gangsta rap](#) est exclu, comme en général tout ce qui véhicule un discours violent, phallocrate, misogyne ou homophobe.

⁷ Les musiques "de fête de camping" sont a priori absentes de nos programmations : *Macarena*, *Danse des canards*, *Sardines*, *Chenille*, *Queue-leu-leu...* - ce qui ne veut pas dire que l'humour soit exclu: Annie Cordy, Alphonse Brown, les Inconnus ou Henri Salvador par exemple, peuvent parfaitement trouver leur place dans nos mixes... si l'ambiance et le moment s'y prêtent. ET si vous êtes d'accord.